



République du Bénin
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
LE CABINET

ARRETE

ANNEE 2013 N° 173 /MS/DC/SGM/ANV-SSP/SA

**PORTANT CREATION COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS du
COMITE NATIONAL CONSULTATIF SUR LA VACCINATION
ET LES VACCINS DU BENIN (CNCV-Bénin)**

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le Décret n°2013-319 du 11 Aout 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2012-191 du 03 Juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu le Décret n°2012-272 du 13 Aout 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- Vu le Décret n° 2011-413 du 28 Mai 2011 portant création attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale pour la Vaccination et les Soins de Santé Primaires ;
- Vu l'objectif stratégique no 1 de la résolution 6517 de l'assemblée mondiale de la santé 2012 ;
- Vu les nécessités de service.



Article 1er : Il est créé au Ministère de la Santé, un organe consultatif dénommé Comité National Consultatif pour la Vaccination et les Vaccins Bénin (CNCV-Bénin) .

Article 2 : Le CNCV-Bénin est chargé d'émettre des avis ,recommandations scientifiques et techniques pouvant guider le Ministère de la Santé dans la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies de vaccination.

Article 3 : Le CNCV Bénin a pour missions de :

- analyser les politiques et stratégies nationales de vaccination en cours (PEV de Routine, vaccination hors PEV , AVS et Surveillance épidémiologique)
- proposer au besoin les réaménagements nécessaires pour les politiques et stratégies vaccinales y compris la modification du calendrier vaccinal
- proposer des stratégies optimales pour le contrôle des maladies évitables par la vaccination ;
- conseiller les autorités nationales sur les stratégies pertinentes pouvant permettre le monitoring et l'évaluation de l'impact des activités de vaccination
- faire un plaidoyer en direction des autorités nationales, de la société civile, du secteur privé, pour soutenir les politiques nationales de vaccination ;
- conseiller les autorités nationales sur l'introduction des nouveaux vaccins et nouvelles technologies de la vaccination
- conseiller les autorités nationales sur les stratégies optimales pour l'augmentation et le maintien des couvertures vaccinales élevées.
- informer les autorités nationales sur les derniers développements scientifiques et les innovations dans le domaine de l'immunisation et des vaccins.

Article 4 : Le Comité National Consultatif pour la Vaccination et les Vaccins Bénin (CNCV-Bénin.) est composé des membres de droit ci après

Président : Professeur Sikiratou ADEOTHY KOUMAKPAI (Pédiatrie et Génétique Médicale)

Vice président : Professeur Léonard FOURN (Santé Publique)

Rapporteur : Docteur Alexis BOKOSSA (Vaccinologie)

Membres :- Professeur André BIGOT (Immunologie)

- Professeur Dismand HOUINATO (Epidémiologiste)
- Professeur Séverin ANAGONOU (Bactériologie Virologie)
- Professeur Fabien HOUNGBE (Médecine Interne)
- Professeur Agrégé Gabriel ADE (Maladies infectieuses)
- Professeur Agrégé Sosthène ADISSO (Gynécologie Obstétrique)
- Professeur Elisabeth FOURN (Socioanthropologie)
- Docteur Léon KESSOU (Economiste de la Santé)



Article 5 : Le secrétariat technique et scientifique du GTCV-Bénin est assuré par l'Agence Nationale pour la Vaccination et les Soins de Santé Primaires (ANV-SSP). Il assure la coordination entre le président du comité et les différents groupes de travail.

Article 6 : Le secrétariat technique et scientifique du GTCV-Bénin est composé de :
Dr Yolande AFFO SAKA : Secrétaire Général
Mr Karl DOSSOU : Secrétaire Général Adjoint

Article 7 : Le Comité National Consultatif pour la Vaccination et les Vaccins Bénin se réunit au moins une fois par semestre et pourrait recourir à toute personne qu'il jugerait utile pour un bon accomplissement de sa mission.

Cotonou, le 27 AOU 2013


Prof. Dorothee A. KINDE - GAZARD

AMPLIATIONS : PR+SGG+AN+CES+CC : 05 ; MS+DC+SGM : 03 ; IGM : 01 ; Toutes Directions/MS : 16 ; Toutes DDS : 06 ; DRFM+DCF : 02 ; DRH : 02 ; DGB : 01 ; CF : 01 ; DGID : 01 ; DGTCP : 01 ; intéressés : 20 ; Dossier : 01 ; Archives : 01.